

Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition

ARTS VISUELS

Année 2019

Date limite de dépôt des dossiers : **26 avril 2019**

Ce document est disponible par téléchargement sur le site Internet du Département des Bouches-du-Rhône
<https://www.departement13.fr/le-13-en-action/culture/les-dispositifs/dispositifs-daide/>

AIDE À LA CRÉATION ET À L'ÉDITION

Présentation

Dans le cadre du partenariat culturel, le Département des Bouches-du-Rhône (CD13) soutient depuis de nombreuses années les initiatives notamment prises dans le domaine de l'édition. Afin de rationaliser et de mieux valoriser ces actions, un dispositif départemental a été mis en place.

Le montant de l'aide -sous forme de prix- est attribué pour la publication d'un ouvrage en édition papier et versé à une association ou à un artiste, après évaluation du projet par un comité d'experts et une délibération de la Commission Permanente du CD13.

Objectifs

Cette aide a pour but :

- d'aider indirectement à la création des artistes plasticiens et/ou photographes en les dotant d'outils professionnels qui permettent la diffusion de leurs travaux.
- de contribuer au développement, à la qualité des productions éditoriales du département et de leurs secteurs de diffusion.

Catégories d'ouvrages

- Catalogues monographiques d'artistes plasticiens et/ou de photographes contemporains vivant et travaillant dans le département,

Sont exclus les catalogues d'expositions collectives, les revues, les livres d'artistes.

Coûts pris en compte

Les coûts pris en compte concernent les coûts d'impression TTC liés à la publication d'un ouvrage. Le taux de l'aide que peut apporter le Département est de 50% maximum du coût d'impression, avec un plafond de 15 000 € par ouvrage. Les propositions du comité d'experts sont soumises à la décision d'une Commission Permanente. Le prix est versé après parution de l'ouvrage, parution qui devra impérativement avoir lieu avant le 15 novembre 2020.

Pièces à fournir à la Bibliothèque départementale (BD13)

- fiche d'inscription (ci-jointe) dûment remplie
- CV et bibliographie de l'artiste et du ou des auteur(s) s'il y a lieu
- pour les ouvrages de photographies, maquette définitive
- pour les catalogues, nombre de pages de photographies d'œuvres, et de pages de textes
- devis détaillé de fabrication précisant les frais d'impression
- budget détaillé du financement de l'édition. Il doit laisser apparaître 20% d'autofinancement
- attestation d'engagement de l'éditeur ou de l'association éditrice
- lettre d'engagement du ou des lieux d'exposition, pour les catalogues d'artistes
- un Rib ou Rip pour une demande individuelle
- un dossier de demande de subvention rempli (uniquement pour les associations)

Certaines pièces physiques (maquette, livres) peuvent être déposées à la BD13 en précisant qu'il s'agit d'un complément de demande d'aide à la création et à l'édition.

Entre la date de dépôt et la date du comité d'expert, l'artiste pourra mettre à disposition les **tirages originaux** des ouvrages photographiques.

Remarques

Les compléments de dossier seront restitués sur rendez-vous à la Bibliothèque départementale.

Le CD13 n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement éventuel des documents qui lui seront confiés.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Un courrier sera envoyé après validation par la Commission Permanente du Département des Bouches-du-Rhône.

Contreparties

- La mention « publié avec le soutien du Département des Bouches-du-Rhône » et le logo du CD13 respectant la charte graphique de la Collectivité devront figurer sur chaque exemplaire.
<https://www.departement13.fr/le-13/les-logos/>

- Dépôt de 15 exemplaires à la Bibliothèque départementale.

Conditions à remplir

- Editer sur support papier (tirage minimum 500 exemplaires),
- Présenter un projet d'édition et de diffusion de l'ouvrage,
- Pour les ouvrages photographiques, présenter une maquette définitive.

Ne seront pas prioritaires les candidats :

- ayant bénéficié de ce dispositif les deux années précédentes,
- n'ayant pas d'éditeur.

La demande d'aide doit être faite :

- Soit par une **association** des Bouches-du-Rhône,

Les associations doivent déposer un dossier complet de demande de subvention avant le **26 avril 2019** sur la plateforme du CD13 en **mentionnant en début de descriptif «Aide à l'édition»** et en intégrant la fiche d'inscription ci-jointe.

<https://www.departement13.fr/le-13-a-votre-service/vous-etes-une-association/demander-une-subvention/>

Assistance technique par courriel : assistance.association@departement13.fr

- Soit par un **artiste** qui vit et travaille dans le département des Bouches-du-Rhône, en son nom propre.

Le présent dossier « **Dispositif départemental d'aide à la création et à l'édition** » doit être rempli et adressé :

• Soit par courriel à :

stephanie.viale@departement13.fr

• Soit par courrier à :

Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône

Pôle Communication et Mission Livre

Stéphanie VIALE

20, rue Mirès

13003 MARSEILLE

Dépôt des dossiers, suivi administratif et organisation du jury

Stéphanie VIALE

Chargée de communication et relations Presse

Mission livre

Tel.: 04 13 31 83 73

Courriel : stephanie.viale@departement13.fr

Suivi artistique et pilotage du jury

Véronique TRAQUANDI

Chargée de mission arts visuels

Tel. : 04 13 31 18 38

Fax.: 04 13 31 18 67

Courriel : veronique.traquandi@departement13.fr

FICHE D'INSCRIPTION

Art graphique

Photographie

• Nom et prénom de l'artiste :

• Adresse :

Code postal : Ville :

• Téléphone : • Fax :

• Courriel :@.....

• Titre de l'ouvrage :

• Date de parution prévue :/...../..... • Tirage prévu :exemplaires

• Editeur s'engageant dans le projet :

Nom / prénom

AdresseTéléphone

• Si vous avez déjà bénéficié de l'aide : précisez le titre et l'année ainsi que le bilan de diffusion.

• Pour les artistes, date(s) et lieu(x) d'exposition(s) liée(s) à l'édition :

• Budget global du projet : € • Montant de l'aide demandée : €

(à justifier, préciser si co-édition) :

• Précisions utiles :

SI LA DEMANDE EST FAITE PAR UNE ASSOCIATION

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION ÉDITRICE

- **Nom de l'association :**
- **Adresse :**
.....
- Code postal :** **Ville :**
- **Téléphone :**
- **Date de création de l'association :**/...../.....

RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTACT

- **Nom du contact :**
- **Adresse :**
.....
- Code postal :** **Ville :**
- **Téléphone :** • **Fax :**
- **Courriel :**@.....

• **Présentation du projet éditorial**

.....
.....
.....
.....

• **Projet de diffusion :**

.....
.....

• **Prix de vente prévu :** € TTC

• **Présentation de la politique éditoriale :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....